REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 22 mars 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procuration : 3
Nombre de votants : 20
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 8 mars 2022

DELIBERATION N° 2022-10

Approbation du procès-verbal du 2 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars, à 10 h 30, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
06 AVR. 2022

Membre de plein droit

Etaient présents :/

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE (visioconférence), Blandine PRORIOL (visioconférence), Christelle VALANTIN.

MM Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON (visioconférence), Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants :

MM Eric BONCHE.

Excusés :

M. le Préfet, M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture, MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD.

Procurations : Mme Christiane MOSNIER (procuration Mme la Présidente), M. Michel BRUN (procuration Mme Christelle VALANTIN), M. Jean-Louis REYNAUD (procuration Mme la Présidente).

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel (visioconférence).

Suppléants : /

Excusés : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef du groupement pilotage, études et prospectives, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement métier, Capitaine Mathieu LARTAUD, chef du service opérations et CTA CODIS, adjoint au chef du groupement métier.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2022-10 : Approbation du procès-verbal du 2 février 2022

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2022 a été transmis aux membres du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 février 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
06 AVR. 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 22 mars 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procuration : 3
Nombre de votants : 20
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 8 mars 2022

DELIBERATION N° 2022-11

Point groupe de travail optimisation de la réponse opérationnelle

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars, à 10 h 30, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
06 AVR. 2022

Membre de plein droit

Etaient présents :/

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE (visioconférence), Blandine PRORIOL (visioconférence), Christelle VALANTIN.

MM Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON (visioconférence), Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants :

MM Eric BONCHE.

Excusés :

M. le Préfet, M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture, MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD.

Procurations : Mme Christiane MOSNIER (procuration Mme la Présidente), M. Michel BRUN (procuration Mme Christelle VALANTIN), M. Jean-Louis REYNAUD (procuration Mme la Présidente).

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel (visioconférence).

Suppléants : /

Excusés : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef du groupement pilotage, études et prospectives, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement métier, Capitaine Mathieu LARTAUD, chef du service opérations et CTA CODIS, adjoint au chef du groupement métier.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2022-11 : Point groupe de travail optimisation de la réponse opérationnelle

Le groupe de travail a répondu à la demande de la gouvernance du SDIS d'optimiser la réponse opérationnelle sur l'ensemble du territoire départemental de manière structurée et pertinente. Cette démarche intervient en parallèle des réflexions sur la couverture opérationnelle ayant pour objectif de rationaliser le parc matériel roulant du SDIS et de permettre ainsi à l'établissement public d'intégrer la feuille de route « CAP 2030 » du Département.

La genèse du projet « réponse opérationnelle » repose sur le besoin d'optimiser l'engagement de nos agents et de nos moyens (étude de la réponse opérationnelle départementale) afin de mieux mettre en adéquation le besoin opérationnel constaté et la réponse engagée. Le travail a été conduit en lien avec les territoires en favorisant notamment l'implication des chefs de CIS, des commandants d'opérations de secours et de représentants de chaque strate opérationnelle, personnels de santé inclus. Une conclusion des travaux était attendue pour début mars 2022.

Les grandes orientations :

- Garantir une réponse opérationnelle de qualité ;
- Evaluer la pertinence des solutions proposées au moment de la mise en œuvre du système de gestion des opérations en identifiant ses forces et faiblesses ;
- Intégrer le concept d'engins polyvalents et des matériels de nouvelle génération ;
- Renforcer l'implication des petites unités dans la réponse opérationnelle ;
- Renforcer la prise en compte des enjeux de sécurité individuelle et collective ;
- Proposer une réponse minimaliste mais adaptée afin de ne pas fragiliser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Intégrer la participation des partenaires institutionnels dans la protection des primo-intervenants.

Point d'actualité :

Les préconisations dans les domaines du secours routier (SR), du secours d'urgence aux personnes (SUAP), de l'incendie (INC) et des interventions diverses (DIV) sont finalisées et pour certaines déjà mises en œuvre.

A ce titre, il s'avérait nécessaire de présenter une approche macroscopique de ce travail au conseil d'administration en matérialisant l'efficience de ces mesures.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'optimisation de la réponse opérationnelle.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
06 AVR. 2022
- 1 -

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 22 mars 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procuration : 3
Nombre de votants : 20
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 8 mars 2022

DELIBERATION N° 2022-12

Présentation des conclusions du groupe de travail couverture des risques

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars, à 10 h 30, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

COURRIER
06 AVR. 2022
- 1 -

Membre de plein droit

Etaient présents :/

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE (visioconférence), Blandine PRORIOL (visioconférence), Christelle VALANTIN.

MM Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON (visioconférence), Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants :

MM Eric BONCHE.

Excusés :

M. le Préfet, M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture, MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD.

Procurations : Mme Christiane MOSNIER (procuration Mme la Présidente), M. Michel BRUN (procuration Mme Christelle VALANTIN), M. Jean-Louis REYNAUD (procuration Mme la Présidente).

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel (visioconférence).

Suppléants : /

Excusés : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef du groupement pilotage, études et prospectives, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement métier, Capitaine Mathieu LARTAUD, chef du service opérations et CTA CODIS, adjoint au chef du groupement métier.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2022-12 : Présentation des conclusions du groupe de travail couverture des risques

Le projet couverture des risques a pour objectif, dans le cadre du périmètre défini dans la lettre de commande, de proposer le dimensionnement des engins d'incendie et de secours du SDIS de la Haute-Loire.

Vingt-quatre membres représentant toutes les strates opérationnelles, tous les statuts ainsi que les personnels du service de santé ont constitué les deux groupes de travail qui se sont réunis à dix reprises en trois mois depuis le 1er novembre.

Les travaux sont issus d'une analyse technique détaillée qui prend en compte les indicateurs de couverture et de réponses opérationnelles dans la continuité de ceux utilisés ~~dans le~~ cadre de la construction du SDACR approuvé le 18 décembre 2015.

Les propositions prévoient plusieurs hypothèses ainsi qu'une cartographie départementale avec l'implantation par centre de l'ensemble des engins du parc roulant.

En outre, une approche financière permet de quantifier les budgets nécessaires au financement de chaque hypothèse tout en mettant en exergue les enjeux « managériaux ».

Cette étude permet de constituer une base solide afin de porter l'actualisation du SDACR au titre de l'année 2022 ainsi que de la convention financière SDIS / Département pour la période 2023 - 2025 tout en inscrivant l'établissement public dans le projet « CAP 2030 » du Département de la Haute-Loire.

Les conclusions de ce travail font l'objet d'un rapport de synthèse qui sera remis à chacun des membres du CASDIS à l'issue de la présentation commentée.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration prennent acte de ce rapport de synthèse décrivant les conclusions du groupe de travail couverture des risques et son approche financière.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
06 AVR. 2022

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE